

**CONSULTATION ÉCRITE**  
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

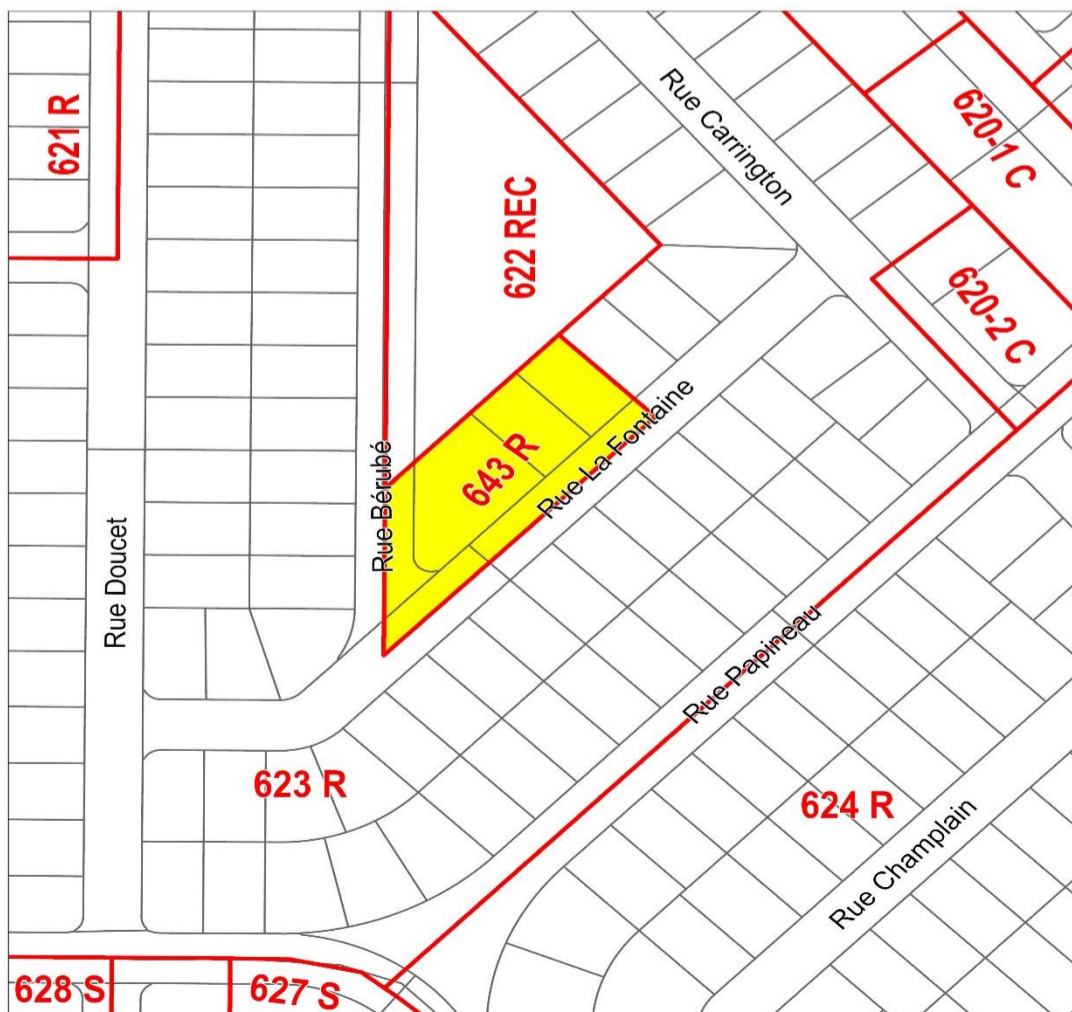
**Projet de règlement n° 21-12**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - AJOUT  
D'UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ (CENTRE  
D'HÉBERGEMENT) À LA ZONE 643 R**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 21-12 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout d'un usage spécifiquement autorisé (Centre d'hébergement) à la zone 643 R », la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 août 2021, le projet de règlement n° 21-12 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout d'un usage spécifiquement autorisé (Centre d'hébergement) à la zone 643 R ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin de permettre la conversion de l'immeuble situé au 223-225, rue La Fontaine en résidence privée pour aînés.

La zone visée par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :



3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 8 septembre 2021** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
- Par courriel : [urbanisme@septiles.ca](mailto:urbanisme@septiles.ca)
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

5° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

**Me VALÉRIE HAINCE, OMA**  
Greffière

---

**- CERTIFICAT DE PUBLICATION -**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 25 août 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 25 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

**Me VALÉRIE HAINCE, OMA**  
Greffière

VH/vc

---